



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 02/07/2017

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

| | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|--------|
| Désignation de l'article: | LOCTITE PC 9660 AE12FO | Numéro IDH: | 209750 |
| Type de produit: | Revêtement | numéro d'item | 51211 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: +1 (905) 814-6511 | | |
| Meadowpine Boulevard 2515 | MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC | | |
| | 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE | |
|--|---|
| DANGER: | CONTENU SOUS PRESSION. AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. |

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|--|---------------------|
| AEROSOL INFLAMMABLE. | 1 |
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3 |
| DANGER PAR ASPIRATION | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

| | |
|----------------------|---|
| Prévention: | Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. |
| Intervention: | EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS |

Numéro IDH: 209750

Nom du produit: LOCTITE PC 9660 AE12FO

ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|------------|----------|
| Solvant Stoddard | 8052-41-3 | 20 - 30 |
| Propane | 74-98-6 | 20 - 30 |
| Huiles résiduelles (pétrole), desasphaltées au solvant | 64741-95-3 | 10 - 20 |
| n-Heptane | 142-82-5 | 10 - 20 |
| n-Hexane | 110-54-3 | 10 - 20 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin. |
| Contact avec la peau: | Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Symptômes: | Voir la section 11. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. L'accumulation de vapeurs pose un risque d'inflammation ou d'explosion au contact d'une flamme. |

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manipulation. Garder le récipient fermé.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|--|--|-----------------------------|-----------|-------|
| Solvant Stoddard | 100 ppm TWA | 500 ppm (2,900 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| Propane | Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails. | 1,000 ppm (1,800 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| Huiles résiduelles (pétrole), desasphaltées au solvant | L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible. Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails. 5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. | Rien | Rien | Rien |
| n-Heptane | 400 ppm TWA 500 ppm STEL | 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| n-Hexane | 50 ppm TWA (PEAU) | 500 ppm (1,800 mg/m3) PEL | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide, Aérosol |
| Couleur: | Brun |
| Odeur: | Solvant |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non disponible |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | -42.2 - 154.4 °C (-44°F - 309.9 °F) |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Gravité spécial: | 0.73 |
| Densité de vapeur: | > 1 |
| Point d'éclair: | Non applicable aux aérosols. |
| Flashback: | Le produit a créé un retour de flamme lors de tests de propagation des flammes. |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | 0.7 % |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | 9.5 % |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Aérosol extrêmement inflammable |

| | |
|--|----------------|
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau: | Insoluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Teneur VOC: | 69.6 % |
| Viscosité: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Ne se produira pas. |
| Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. |
| Produits incompatibles: | Des oxydants forts. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Stockez loin des matériaux incompatibles. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête. |
| Contact avec la peau: | Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effet immédiat et retardé sur la santé. |
|--|--|---|
| Solvant Stoddard | Rien | Système nerveux central, Irritant |
| Propane | Rien | Cardiaque, Système nerveux central, Irritant |
| Huiles résiduelles (pétrole), desasphaltées au solvant | Rien | Irritant |
| n-Heptane | Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 103 mg/l | Système nerveux central, Irritant |
| n-Hexane | Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 73860 ppm Inhalation LC50 (Souris, 4 h) = 48000 ppm | Développemental, Irritant, Poumon, Système nerveux, Reproductif |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|--|---|------------------|--|
| Solvant Stoddard | Non | Non | Non |
| Propane | Non | Non | Non |
| Huiles résiduelles (pétrole), desasphaltées au solvant | Connu pour être cancérigène pour l'homme. | Groupe 1 | Non |
| n-Heptane | Non | Non | Non |
| n-Hexane | Non | Non | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Timothy Pratt, Regulatory Affairs Specialist

Date de sortie: 02/07/2017

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.